

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **12 Février 2016**

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **13/2/2016**

que la convocation du Conseil avait été faite 5/2/2016

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

L'an deux mil seize

Le **douze février** à 20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, PERRUCHÉ Sylvain, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, FREZARD Denis,**

Etait absent excusé : **COQUARD Cédric (procuration à M. REIGNEY Frédéric), MULIN Cyril**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il

Objet : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET COMMUNAL M14

Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour approuve le Compte Administratif de l'exercice 2015, du budget communal, présentant un excédent de fonctionnement cumulé de 23 792.04 €

Considérant que la section d'investissement fait apparaître :

- Un excédent de financement de 30 259.90 €
-

Vu l'état des restes à réaliser en section de fonctionnement :

- En dépenses 84 321.00 €
- En recettes 45 384.40 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement comme suit :

- ❖ Affectation en réserves d'investissement (c/1068) pour 8 676.70 €
- ❖ Report à nouveau en section de fonctionnement pour 15 115.34 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire

Frédéric REIGNEY

